

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 28 Mai 2018

Objet

**Subvention à
l'Association
Club de l'Amitié
Jean Jaurès -
Maupéou -
Année 2018.
Décision**

*LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :*

33

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 22 Mai 2018 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

Etaient présents :

Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, M. CAVALIERE, Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS, Mme DURLIN, M. GALAN, Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN, Mme MILLORIT, Mme BONNAL, Mme LOUKOMBO SENG, M. MEYRE, M. DANDY, M. RAIMI, M. BAGILET, Mme LARUE, M. BOURIGAULT, Mme HERMENT, M. VERBOIS, M. ROBERT, Mme FEURTET, M. CALT, M. HADON, M. DROILLARD

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Mme GRANJEON à M. PUYOBRAU -
Mme LAQUIEZE à Mme DURLIN
M. LERAUT à M. NAFFRICHOUX -
Mme VELU à M. CALT**

Absent Excusé :

M. BELLOC

Absente :

Mme CAGNIN

Mme REMAUT a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la ville soutient le mouvement associatif œuvrant à l'intérêt général, et qui intervient plus particulièrement sur le territoire communal.

Le Club Jean Jaurès Maupéou a pour objectif principal de proposer des activités récréatives pour le 2^{ème} et 3^{ème} âge du quartier.

L'association propose aux adhérents :

- Des lotos tous les vendredis,
- Un lieu d'écoute et de soutien,
- Un repas en fin d'année.

En 2017, l'association a offert un repas en fin d'année au Centre d'Animations du Haut Floirac qui rencontre un vif succès.

Pour 2018, le club souhaite maintenir les lotos et continuer d'offrir le repas convivial.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de soutenir et d'attribuer au Club Jean Jaurès Maupéou une subvention de 560 € pour l'année 2018.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-7 ;
Vu la demande du Club Jean Jaurès Maupéou ;
Vu le bilan financier de l'Association pour 2017 et son budget prévisionnel 2018 ;
Vu l'avis de la Commission Vie Associative en date du 17 mai 2018 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à verser 560 € de subvention au Club Jean Jaurès Maupéou pour 2018.

DIT que les fonds sont inscrits au Budget primitif 2018.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus

Et ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 29 Mai 2018

Le Maire,



Nombre de votants :	31
Suffrages exprimés :	31
Pour :	31
Contre :	
Abstention :	